

Chariot de travail (Vhc.spécial) +)	Marque RHEINSTAHL	Type R U B - 70 M	Fiche d'homologation n° CH 5692 01
--	----------------------	----------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "RUB-70 M" à gauche, sur cabine du chauffeur et sur plaquette du constructeur, à gauche sur le châssis, - "70 M" de chaque côté sur la flèche.

Numéro du châssis frappé au-dessous et sur la plaquette  
 Signe d'identification du moteur frappé "FOL 912" à l'arrière, à gauche sur le bloc (plaquette rivée)  
 Constructeur RHEINSTAHL UNION-AG, -Dortmund- (1) Importateur U. AMMANN AG, Langenthal

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 8 Entrement toutes roues\*  
 Direction à gauche (\*\*\*) Assistance =  
 Frein de service 2 circ.-AV=hydr.comm/AR=air comprimé,  
 Frein auxiliaire frein accum.énergie à exp.interne  
 Frein stationn. de ressort s.roues AR, av.disp.libération  
 Transmission méc.2-vit.et mot.hydr.2-vit. Nombre vit. 2 x-2  
 Blocage differ. - Crochet rem. AV=broche Vitesse max. 20 km/h

MOTEUR Genre en ligne Temps 4  
 Marque DEUTZ Carbur. D  
 Type F 6 L .912  
 Position arrière Nombre cyl. 6  
 Alésage 100 Course 120  
 Cylindr. 5652 cm<sup>3</sup> CV-Impot 28,79  
 CV-puiss. 78 (DIN) à 2500 t/m  
 Refroidissement air  
 Bruit 84 dB(A) à 2700 t/m  
 Amortissement bruit 1 pot  
680x230x110

CARROSSERIE Forme excavatrice Nombre portes 1  
 Toit ouvert  
 Nombre de places : Total 1 ; AV 1 ; milieu ; ; AR ; ; Places debout

DIMENSIONS	Vole	AV <u>1860</u>	AR <u>1880</u>
	+ ) Diam. braquage	G <u>13,6</u>	DR <u>13,8</u>
Empattement	<u>2500</u> ( / / )		
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	<u>8100</u>		
Largeur	<u>2480</u>		
Hauteur	<u>4000</u>		
Porte à faux	AV	<u>4230</u>	
	AR	<u>1370</u>	
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>selon le bras de l'excavatrice</u>			
Charge utile	<u>-</u>			
Poids total	<u>selon le bras de l'excavatrice</u>			
Garantie fabr.	<u>10000</u>	<u>10000</u>		
Dimens. pneus	<u>9.00-20 12 PR</u>			
Charge p. essieu	<u>12750</u>	<u>(6.5)</u>	<u>12750</u>	<u>(6.5)</u>
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable	<u>kg</u>			

## EQUIPEMENT

Equipement électrique 12 V  
 Feux de route - Avertisseur optique -  
 Feux de croisement 2/permanents Feux de position 2/ds.phares  
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -  
 Avertisseur 1/ électrique (1 ton) Niv. sonore 92 dBA  
 Essuie-glace 1/ électrique (1 vit.) Lave-glace -  
 Feux arrières 2/ séparés Catadioptrés 2/ séparés Ø75  
 Feux stop 2/ séparés Feux de recul -  
 Eclair. plaque contr. - Plaque forme haute/oblongue  
 Rétroviseur 2/ de ch.côté Indic. vitesse -  
 Indic. direction clign. 4/ avec lampe-témoin  
 AV orange latér. - AR orange  
 Avert. clign. oui Lampes de travail 2/ av.témoin  
2 cales d'arrêt 280x175x150

## INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre Chariot de travail (Vhc.spéc.)  
 Marque & type RHEINSTAHL RUB -70 M  
 Châssis n° \_\_\_\_\_ (selon véhicule)  
 Homologation n° CH 5692 01  
 Forme de la carr. excavatrice  
 Places ass. : Total 1 (1 avant)  
 Poids à vide sel.bulletin Carburant D  
pesage CV 23,79  
 Charge utile \_\_\_\_\_ Cylindrée 5072 cm<sup>3</sup>  
 Poids total sel.bulletin poids de \_\_\_\_\_  
pesage l'ensemble \_\_\_\_\_

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 7127 et 7126

- \* ) Entraînement sur toutes roues ou sur roues arrière seulement.
- \*\* ) Direction : hydraulique, pompe séparée fixée au moteur, avec entraînement mécanique.
- + ) Véhicule spécial : distance depuis le volant vers l'avant. Est livré avec plusieurs flèches. Dimensions + poids doivent être contrôlés lors de l'immatriculation.

A inscrire dans permis de circulation, page 4:

- Fixer bras de flèche à ... m de l'avant (selon modèle) et à 4 m de hauteur.
- Surveillance par personne auxiliaire ou en cas de bonne visibilité, au moyen de 2 miroirs permettant l'observation de chaque côté. (Dist. vers l'AV + de 5 m = vhc. convoyeur)
- Assurer flèche avec barre d'appui de 1,55 m; assurer le tourelle au moyen d'une broche.
- Ramener bras de la flèche à sa position la plus courte; 1 feu de gabarit nécessaire.
- Disque indiquant la vitesse limitée à 20 km/h.

Lieu et date de l'expertise

Langenthal, 9.6./Berne, 18.8.69

La commission d'expertise